



Prix A³ et prix EPFL pour les meilleures moyennes du cursus Master à l'EPFL

Règlement

Article 1 Critères d'attribution

L'association des diplômés de l'EPFL (A³) récompense l'étudiant(e) de l'EPFL, toutes sections confondues, ayant obtenu la meilleure moyenne au terme d'un cursus Master à l'EPFL.

L'EPFL récompense les étudiant(e)s de l'EPFL, toutes sections confondues, ayant obtenu les deuxième et troisième meilleures moyennes, au cursus master à l'EPFL.

Article 2 Prix

¹Les prix sont en principe décernés annuellement. Concernant le prix attribué par l'A³, si aucun(e) étudiant(e) n'a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 5.5, le prix n'est pas décerné.

²Les montants des prix sont les suivants :

- 2'500 CHF pour la meilleure moyenne ;
- 2'000 CHF pour la deuxième meilleure moyenne ;
- 1'500 CHF pour la troisième meilleure moyenne.

Article 3 Sélection des lauréats

Les lauréats sont identifiés sur la base de la moyenne officielle calculée par IS-Academia. Le Service Académique transmet l'information au Vice-président pour les affaires académiques qui valide le choix du candidat.

Article 4 Désignation du lauréat

Les prix sont décernés aux lauréats lors de la Journée Magistrale de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Le Président de l'A³

M. Trancart

Le Vice-président pour les affaires académiques

Prof. Ph. Gillet